

5 février 2024

Procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2024 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance ordinaire ce 5 février 2024 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Kaven Delarosbil
siège numéro 2 : absent
siège numéro 3 : M. Alex Gendron
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Léo Benoit.

Était absent : Steeve Langlais

Est également présente, Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et greffière-trésorière.

09-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Alex Gendron et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

10-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 janvier 2024 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 30 janvier 2024

compte entreprise	175 495.91\$
ET2 épargne à terme régulière	510 900.00\$
ET3 compte avantage entreprise	148 949.24\$
ET6 épargne à terme régulière	500 000.00\$
TOTAL	1 335 345.15\$

CAISSE RECETTES AU 31 janvier 2024

TOTAL DES RECETTES	9 311.80\$
---------------------------	-------------------

11-24

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 113 154.20 \$. La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS AU 31-01-2024	75 700.96\$
COMPTES PAYÉS EN LIGNE AU 31-01-2024	11 446.90 \$
SALAIRES PAYÉS :	<u>26 006.34\$</u>
	113 154.20\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée concernant la date des comptes de taxes 2024. Ils seront produits vers la fin du mois de février.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments. Il n'y a pas de dossier de soumis pour décision du conseil et il n'y a pas de dossier d'infraction. Un rapport annuel des permis de 2023 est aussi déposé.

12-24

DÉPÔT D'UNE LISTE DE TAXES IMPAYÉES

Une liste confidentielle des taxes impayées est présentée au conseil municipal.

Après consultation de la liste, il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un dernier avis recommandé soit envoyé aux contribuables pour les taxes et sommes impayées au 31 décembre 2023.

Les taxes impayées avant le 31 décembre 2022 devront être payées au complet.

En ce qui concerne les taxes impayées de l'année 2023, des ententes de paiements seront possibles.

Le délai accordé pour effectuer les paiements est le 26 février 2024, à défaut de paiement, les contribuables pourraient être soumis à la procédure prévue à l'article 1022 du code municipal, soit la vente pour non-paiement des taxes.

13-24

SUBVENTION AUX LOISIRS – MODALITÉS DE REMBOURSEMENT POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde des subventions aux enfants qui suivent des cours de piano, karaté, natation, hockey, etc... de 0 à 17 ans, étudiant et résidant de notre municipalité. La subvention est de 50% du coût d'inscription des cours pour un montant maximum de 325\$ par année par enfant.

Il est à noter que pour les cours ou sports suivis à Acton Vale, les enfants ne sont plus éligibles à la subvention municipale considérant que la municipalité verse déjà une contribution pour la tarification de non-résident à la ville d'Acton Vale à même la quote-part de la MRC d'Acton.

Afin d'obtenir la subvention, les parents ou tuteurs doivent remplir un formulaire qui est disponible durant toute l'année au bureau municipal.

Il y a une date limite pour présenter les demandes de remboursements. Il est à noter que les demandes reçues après la date limite, fixée au cours du mois de novembre, seront traitées l'année suivante. Par contre, la demande de remboursement devra être faite dans les 12 mois de la date indiquée sur le reçu.

14-24

CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2024 ET AFFICHAGE DES POSTES POUR SUPERVISEUR, MONITRICES ET MONITEURS

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décide d'offrir à nouveau les services d'un camp de jour pour l'été 2024.

Un affichage de poste d'un responsable et des monitrices ou moniteurs sera affiché afin de recruter le personnel nécessaire.

15-24

ACHAT DE TERRAINS DE M. MICHEL ST-PIERRE

Une résolution a été adoptée lors de la séance régulière du conseil du 4 décembre 2023 ayant le numéro 199-23.

Cette résolution portant sur une offre qui a été acceptée par le propriétaire du lot 5 376 599 situé dans la rue Du Moulin à Saint-Nazaire d'Acton afin que la Municipalité achète ledit lot.

Il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que le montant pour l'achat du lot soit payé à même le surplus accumulé.

16-24

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET:
projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
(PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 23 février 2024;

ATTENDU QUE les travaux ont été complétés dans les temps, soit en 2023;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvée, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité que le conseil de Saint-Nazaire d'Acton approuve les dépenses d'un montant de 275 444.10 \$, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

17-24

RÉSOLUTION ACCEPTANT LES TRAVAUX D'ASPHALTE
EXÉCUTÉS PAR EUROVIA DANS LE 10^E RANG EST ET LE
RANG D'UPTON AINSI QUE LES TRAVAUX POUR LE
TROTTOIR SUR LA RUE PRINCIPALE

Il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte de payer la facture pour les travaux de couche d'usure exécutés dans le 10^e rang Est sur une distance de 525 mètres et dans le rang d'Upton sur une distance de 520 mètres pour un total de 905 tonnes métriques ainsi que pour les travaux pour le trottoir réalisés sur la rue Principale au montant total de 267 610.00 \$ taxes incluses.

La partie restante de 5% sera remise à l'entrepreneur lors de l'acceptation finale des travaux (douze mois (12) plus tard).

18-24

PROPOSITION POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET

Une soumission au prix de 3 400.00 \$ plus taxes est reçue de la compagnie Idéomédia d'Acton Vale pour moderniser le site internet de la municipalité.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que l'offre d'Idéomédia soit acceptée.

19-24

ASMAV (ASSOCIATION DE SOCCER MINEUR D'ACTON
VALE) TARIF POUR L'UTILISATION DE NOS TERRAINS
POUR LES PARTIES DE SOCCER

L'Association de soccer Mineur d'Acton Vale informe les municipalités, par la résolution 224-01-31-1, qu'elles pourront être remboursées pour la location des terrains de soccer tout au long de la saison.

Le remboursement est de vingt-cinq dollars (25.00\$) pour chaque partie jouée (et non pratique) comparativement à vingt-trois dollars (23.00 \$) l'an passé.

Chaque municipalité a le devoir de leur faire parvenir une facture au plus tard le 15 septembre de l'année de la saison. Il est convenu que dépassé ce délai, aucune facture ne sera remboursée.

Il est proposé par Patrick Salvat et résolu à l'unanimité des conseillers que le montant et le délai pour facturer l'ASMAV pour l'utilisation des terrains pour les parties jouées soient acceptés.

20-24

ASMAV (ASSOCIATION DE SOCCER MINEUR D'ACTON VALE) ACCEPTER L'AUGMENTATION DU TARIF POUR L'INSCRIPTION DES JOUEURS DE SOCCER

L'ASMAV suggère une augmentation des frais d'inscription pour la prochaine saison de la façon suivante :

Niveau	Frais actuels	Frais proposés prochaine saison
Compétitif	160 \$	180 \$
U4	50 \$	60 \$
U6 à U16	90 \$	100 \$

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers de demander des informations additionnelles pour connaître la raison des augmentations.

21-24

OFFRE DE SERVICE POUR L'ABAT POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2024

Des offres de service sont reçues des Entreprises Bourget pour l'abat poussière pour l'année 2024 en date du 30 janvier 2024 ainsi qu'une offre de service d'Enviro Solutions en date du 5 février 2024. Les offres se détaillent de la façon suivante pour une quantité de 7 000.00 litres:

Année	Entreprises Bourget	Enviro Solutions
2024	0.4600\$/litre	0.525\$/litre
2025	0.4675\$/litre	0.535\$/litre
2026	0.4750\$/litre	0.545\$/litre

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte l'offre de service des Entreprises Bourget selon les prix proposés pour 2024, 2025 et 2026 pour une quantité de 7 000 litres de chlorure de calcium 35% (AP-35) à chaque année, le transport est inclus.

Le prix de 2023 était de 0,4500\$ pour le produit de même concentration.

RAPPORT

Kaven Delarosbil :

- Œuvre d'art à la MRC de chez nous.
- Schéma de risque.
- Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et offre d'emploi.

Sylvie Fafard :

Conseil d'établissement et la collecte des cannettes pour l'école le 10 février 2024.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

VARIA

Au cours de l'année 2023, 18 citoyens ont utilisé le service d'entretien des extincteurs.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Lettre du ministère des Transports et de la Mobilité durable Québec informant la Municipalité que la demande de subvention du PAVL n'a pas été retenue;
- courriel de la Municipalité de Wickham ayant pour objet « Demande de modification de l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'Est de la Montérégie et quelques municipalités du Centre du Québec »;
- entente relative à l'achat conjoint de bacs roulants pour 2024;
- courriel du ministère des Transports et de la Mobilité durable ayant pour objet « Suivi pour signalisation en double, rue du Moulin »;
- avis public concernant le règlement numéro 2024-01 relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la MRC d'Acton pour l'année 2024;
- courriel du Fonds d'assurances des municipalités du Québec ayant pour objet « Rapport d'inspection – Sécurité des lieux-MU458050 »;
- courriel de Therrien Couture Jolicoeur ayant pour objet la nomination de M. Jean Charest comme associé;
- offre de service de Sotecma Génie Conseil;
- offre de service de Béton EP;
- feuille verte janvier 2024.

22-24

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h34.

Léo Benoit
Maire

Guylaine Bourgoïn, GMA
Directrice générale et
greffière-trésorière